



**Début de la séance :** Le 27 Septembre 2023 (visioconférence)  
**Membres présents :** Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Vincent LORIOU, Tony BECQ  
**Membre absent excusé :**  
**Invités :**

## Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

## Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

**Règle spécifique de brulage pour la 2<sup>ème</sup> journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.**



## Phase 1 / Journée 1

23 et 24 Septembre 2022

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

### NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

### NON REMONTÉE PDF

RAS

### PR

#### Poule 1

#### **NIORT TT (6) vs BRESSUIRE (1)**

L'équipe de BRESSUIRE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de BRESSUIRE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

#### **THOUARS (3) vs BREUIL CHAUSSEE (2)**

L'équipe de BREUIL CHAUSSEE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de BREUIL CHAUSSEE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.



Poule 2 | RAS

## D1

Poule 1 | RAS

### Poule 2 | **MONCOUTANT (2) vs NIORT TT (8)**

La joueuse LETOURNEUR Emma du club de NIORT TT a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée à la joueuse par la Ligue. Résultats entérinés.

## D2

### Poule 1 | **RORTHAIS (2) vs ST SAUVEUR (2)**

Le joueur RONDEAU Jean-Charles de ST SAUVEUR n'a pas présenté de certificat médical. Un courrier sera envoyé au club pour demander ce certificat. En cas de non fourniture, cela pourra être considéré comme joueur non qualifié avec les conséquences qui en découlent.

### Poule 2 | **COMBRAND (2) vs CIRIERES (3)**

Une erreur de saisie de la date sur la feuille de rencontre fait que le joueur TAPON Yoann de CIRIERES peut être considéré comme joueur non qualifié avec les conséquences qui en découlent car sa licence n'était pas valide à la date de la rencontre. Un courrier sera envoyé aux 2 clubs pour leur rappeler l'importance des éléments de la feuille de rencontre. Résultats entérinés

### **POMPAIRE (3) vs BREUIL CHAUSSEE (3)**

L'équipe de BREUIL CHAUSSEE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de BREUIL CHAUSSEE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

### Poule 3 | **FRONTENAY RR (4) vs LA RONDE (2)**

L'équipe de LA RONDE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de LA RONDE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.



4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Poule 4 | RAS

## D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **CIRIERES (4)**

L'équipe de Cirières ne s'est pas engagée. Cette équipe est donc considérée comme Forfait Général avec les conséquences qui en découlent.

Confiscation de la caution, interdiction d'accéder à la D2 pendant 4 phases.

Equipe 5 (D4) autorisée à poursuivre le championnat avec cependant interdiction d'accéder à la division supérieure pendant 2 phases.

### II.118.3 - Forfait général

Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits simples consécutifs ou non au cours de la saison.

### II.709.3 - Forfait général

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons.

Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne la confiscation de la caution, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée. Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



## D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

**Poule 4 | PARTHENAY (8) vs NIORT TT (13)**

Le joueur MAYENOBE-GARNIER Nils de l'équipe de NIORT TT n'est pas licencié à la date de la rencontre. Il est considéré comme joueur non qualifié :

Perte de toutes ses parties 11-0 / 11-0 / 11-0

L'équipe de NIORT est considérée comme incomplète au titre de la 1<sup>ère</sup> journée.

Application de l'amende pour joueur non licencié au tarif en vigueur : 53 €

Nouveau score de la rencontre 11-03 (au lieu de 10-04)

**ST MAIXENT (5) vs LA CRECHE (5)**

Le joueur GIRAD Nael de l'équipe de LA CRECHE est poussin. Il n'est pas autorisé à participer au championnat par équipes au titre de l'article 9.5 du règlement médical

Perte de ses parties 11-0 / 11-0 / 11-0

L'équipe de LA CRECHE est considérée comme incomplète au titre de la 1<sup>ère</sup> journée.

Application de l'amende pour joueur non qualifié au tarif en vigueur : 17 €

Score de la rencontre 14-00

**9.5** - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors, seniors et vétérans.

**Fin de la séance 20h30.**

**Prochaine réunion CSD : le 11/10/2022 19h**